

Avenant N°1 au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 - Bourgogne-Franche-Comté.

Préambule

La crise sanitaire entraîne une crise économique et sociale sans précédent. Alors que le chômage était à son plus bas niveau depuis 10 ans, la récession économique soudaine engendrée par la covid-19 pénalise très durement les actifs et les jeunes, ceux qui ont décroché pendant le confinement et, par effets de chaîne, ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail.

L'accès au travail est un ciment de la cohésion de notre Nation. L'accès à la formation en constitue un levier essentiel en période de crise. Il permet de se projeter vers l'avenir, vers de nouveaux horizons professionnels, vers des métiers porteurs et, à certains, d'acquérir les clés essentielles à l'insertion professionnelle. Du point de vue collectif, il permet de rendre productifs les temps improductifs, en les mettant à profit pour faire évoluer les compétences des actifs vers les métiers de demain et ainsi soutenir la relance économique et préparer l'avenir de notre pays. En cela, il est porteur d'espoir et de renaissance.

Les jeunes seront les premières victimes de la crise économique. Nous leur devons une réponse forte et collective. Ceux qui entrent, à l'issue de leur scolarité, sur le marché du travail à la rentrée 2020 et ceux qui ont quitté prématurément le système scolaire sans qualification, les jeunes en situation d'échec dans l'enseignement supérieur : aucun d'eux ne doit se trouver sans solution. Tous doivent pouvoir se projeter vers l'avenir.

Plus largement, la baisse des recrutements et les plans de réduction d'effectifs vont toucher de nombreux actifs et fragiliser plus particulièrement les moins qualifiés d'entre eux, les intérimaires et CDD mais aussi les salariés des secteurs d'activité fortement impactés par la crise.

Le défi devant nous aujourd'hui est donc d'enrayer les risques de multi-exclusions que la crise sanitaire révèle, en renforçant la formation des jeunes et des personnes en recherche d'emploi, en donnant la priorité aux secteurs clés pour l'économie, mais aussi à l'acquisition des fondamentaux pour l'insertion, et en réduisant la fracture numérique. Il s'agit ainsi de transformer la crise en opportunité et de construire dès à présent la France de 2030.

L'État et les Régions conjuguent déjà depuis près de deux années leurs efforts pour démultiplier dans tous les territoires une offre adaptée de parcours de formation qualifiants, en réponse aux besoins de l'économie et au bénéfice des jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés, pour garantir aux plus fragiles l'acquisition préalable d'un socle minimal de compétences clés, pour moderniser la formation professionnelle dans ses contenus et modalités.

Traduits dans les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022, ces efforts coordonnés ont été porteurs de résultat. Il est fondamental aujourd'hui de les intensifier et de les accélérer, parce que c'est au plus proche des territoires que les leviers de la relance seront les plus efficaces.

L'État et les Régions s'engagent à soutenir la relance économique et construire la France de demain, avec pour objectif commun d'investir dans les compétences au bénéfice d'une France plus compétitive, d'actifs moins fragiles et d'une cohésion sociale et territoriale renforcée.

1^{er} engagement : proposer aux jeunes 100 000 parcours supplémentaires de formation vers les filières, secteurs et métiers d'avenir, qui sont des viviers d'emploi.

Cet effort supplémentaire ciblé permettra à la fois aux jeunes de se projeter vers l'avenir et à l'économie française d'accélérer sa transformation.

2^e engagement : traduire dans les faits les priorités que sont, au-delà de la santé et du soin, les filières écologique et numérique, les activités industrielles et technologiques relevant de la souveraineté ou critiques pour l'avenir de notre pays et le soutien à notre appareil productif, à travers une priorisation sectorielle plus forte des formations financées dans le cadre des Pactes régionaux. Un tiers des formations qualifiantes et professionnalisantes porteront ainsi sur ces nouvelles priorités sectorielles.

C'est essentiel pour une économie plus robuste, plus innovante, plus écologique et plus solidaire. C'est essentiel pour les jeunes et tous les actifs peu ou pas qualifiés privés d'emploi, car ces domaines recrutent et créeront nos emplois de demain.

3^e engagement : mieux rémunérer les stagiaires de la formation professionnelle, afin que personne ne soit entravé dans son parcours de formation par des freins financiers. Intégralement compensée par l'État, la revalorisation de la rémunération de stagiaire de la formation professionnelle sera appliquée par les Régions dès l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes.

Il s'agit d'une évolution historique, puisqu'elle ne s'est pas produite en France depuis plus de 30 ans.

4^e engagement : conjuguer nos efforts pour transformer la formation et la pédagogie, en tirant toutes les potentialités de la digitalisation, au service de l'innovation pédagogique.

Accélérateur de changements déjà à l'œuvre, la crise sanitaire a en effet rappelé l'urgence de renforcer nos méthodes et outils pédagogiques pour disposer partout en France d'une offre de formation professionnelle d'excellence, ajustée en temps réel aux besoins de l'économie et des actifs.

En complément de ces quatre engagements, pour continuer à rendre hommage à nos soignants en hôpitaux et en Ehpad, durement mis à l'épreuve, améliorer leur quotidien et permettre une meilleure prise en charge des patients, les Régions augmenteront, avec le soutien de l'État, le nombre de parcours de formation vers les métiers d'infirmières, d'aides-soignantes et d'auxiliaires de vie. Le financement de ces parcours sera compensé dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

Ces engagements réciproques à soutenir la relance nécessitent une révision des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, pour les amplifier de nouvelles mesures.

La situation l'exige.

Leur cadre d'élaboration, que nous avons voulu agile et adaptable, le permet.

Les engagements réciproques de l'État et de la Région

L'avenant au Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 est conclu entre :

L'État, représenté par Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Ci-après désigné « l'Etat »,

Et

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente,
dûment habilitée par délibération de l'Assemblée plénière du conseil régional en date du 13 novembre 2020,
Ci-après désignée « la Région »,

Et

Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par Messieurs Olivier GRIMAITRE et Bernard GAULIER, ses deux vice-présidents.

→ **Le présent avenant enrichit et complète le Pacte régional d'investissement dans les compétences, signé le 20 décembre 2018.**

→ **En partenariat avec Pôle emploi, les Missions locales, Chéops, les Conseils départementaux, et tous les acteurs régionaux emploi-formation, les signataires de l'avenant sont garants du respect du cadre de contractualisation et s'engagent à déployer les actions complémentaires suivantes :**

1. Proposer aux jeunes des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes supplémentaires conduisant vers les métiers d'avenir.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'État et la Région **s'engagent à proposer 4 166 parcours de formation additionnels en 2021**, afin d'intensifier la réponse formative vers les métiers stratégiques et d'avenir.

- Ces parcours supplémentaires concernent prioritairement les jeunes jusqu'à 29 ans révolus, à la fois peu ou pas qualifiés ou déjà titulaires du Bac, notamment ceux qui souhaitent, après un échec dans l'enseignement supérieur, s'orienter vers une filière professionnelle ;
- La Région s'engage en conséquence à augmenter son offre de formation régionale de 4 166 places supplémentaires et s'assure que cette offre supplémentaire est utile et attractive et, en particulier, qu'elle est ciblée vers les secteurs et filières stratégiques et d'avenir ;
- L'État s'engage à mobiliser le service public de l'emploi, en particulier les missions locales et Pôle emploi, pour assurer l'orientation des jeunes vers les nouveaux parcours de formation proposés par la Région [*et Pôle emploi lorsque la convention le prévoit*] et à renforcer la fluidité des parcours entre Garantie jeunes et formation ;
- L'État et la Région mobiliseront ensemble les acteurs de l'orientation et du service public de l'emploi et assureront, dans le cadre des Comités opérationnels du Pacte régional, un suivi mensuel des entrées en formation, permettant de diligenter, le cas échéant, des mesures adaptées.

Cet engagement est intégré à la convention financière annuelle 2021 du Pacte régional, sous la forme d'une enveloppe financière supplémentaire de 29 162 000 €.

2. Assurer une nouvelle priorisation sectorielle des parcours de formation certifiants ou qualifiants des jeunes et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés.

En prévoyant des investissements massifs dans les secteurs et filières stratégiques, le plan de relance impose de questionner les priorités sectorielles des Pactes régionaux :

- En prenant en compte la réalité de chaque région, au regard de ses besoins, de ses caractéristiques et de ses projets, les signataires ont identifié les secteurs et filières stratégiques de la région, à partir des priorités du Plan national de relance et des filières stratégiques de l'économie régionale ;

- Sur les autres secteurs stratégiques du plan national de relance, les actions conduites pour amplifier l'effort de formation, sous un angle qualitatif et quantitatif, feront l'objet d'un suivi dédié.

Les entrées en formation vers les nouvelles priorités sectorielles devront représenter au moins 30 % des parcours de formation certifiants ou qualifiants financés dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

L'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engagent à investir massivement dans l'adaptation des compétences et la qualification des personnes en recherche d'emploi vers ces secteurs et filières, en volume, et à poursuivre l'enrichissement ou l'adaptation des contenus de formation associés, notamment à partir de modules additionnels.

Cet engagement se traduit par une nouvelle priorisation des actions dans le cadre des financements du Pacte régional. En Bourgogne-Franche-Comté, la priorisation sectorielle porte sur les secteurs et filières ci-après :

- Transition énergétique et écologique dans le BTP (photovoltaïque, éolien, ...)
- Numérique et fibre optique;
- Métiers de la santé, du soin et des services aux personnes ;
- Secteur de l'industrie, notamment maroquinerie et maintenance industrielle ;
-

3. Enrichir le Pacte régional de nouvelles actions.

Pour prendre en compte l'évolution des besoins des publics demandeurs/chercheurs d'emploi, tester des nouvelles approches et amplifier la logique d'expérimentations, le pacte régional s'enrichit des nouvelles actions ci-après :

- DAQ 2.0 (dispositif amont de la qualification) rénové ;
- Marché SAP (services à la personne) en blocs de compétences ;
- FRAP rénové ;
- Expérimentation CIPI/CDPI ;
- Réflexion sur abondement CPF sectoriel et/ou ciblé formations supérieures;
- Soutien à des projets innovants « d'initiatives territoriales » pour accompagner la reprise, et des actions de sécurisation des parcours (réflexions partenariales sur expérimentation pour sécuriser les périodes interstitielles des parcours, actions à destination des décrocheurs universitaires en coopération avec les Universités).

4. Mettre en œuvre la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

Parce que les stagiaires de la formation professionnelle qui vivent dans une situation de précarité financière sont nombreux, le gouvernement revalorise et simplifie l'accès à la couverture sociale et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

En Bourgogne-Franche -Comté, la Région s'engage à appliquer les textes portant les nouveaux barèmes de rémunération à toutes les personnes rémunérées, ou entrant dans une formation ouvrant droit à la rémunération.

L'État s'engage à compenser 100 % des surcroûts de dépenses de la Région Bourgogne-Franche -Comté engendrés par ces nouveaux barèmes, pour la totalité des personnes rémunérées, ou entrant dans une formation ouvrant droit à rémunération, dès l'entrée en vigueur des nouveaux barèmes de rémunération.

Pour compenser, dans le cadre du Pacte régional, les charges supplémentaires induites pour la Région en 2021, cet engagement fait l'objet d'un article spécifique dans la convention financière du Pacte. À compter de 2022, ces charges sont intégralement compensées par l'État dans le cadre de la dotation générale de décentralisation versée à la Région.

Par ailleurs, en Bourgogne-Franche-Comté, la Région s'engage à appliquer les textes portant les nouveaux barèmes de rémunération à toutes les personnes rémunérées et poursuit/adapte sa démarche incitative d'entrée et de maintien en formation en sécurisant la situation des publics conformément à l'expérimentation régionale de nouvelles mesures « d'aides régionales – compléments de rémunération des stagiaires » mise en œuvre et en cours.

5. Soutenir le plan de transformation de la formation professionnelle en France.

Les Pactes régionaux engagent déjà les Régions accélérer la transformation de la formation.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a révélé au printemps, lors de la suspension de l'accueil en formation, le besoin de transformation profonde du système de formation continue. Elle a aussi révélé un réel potentiel d'adaptation et une fracture numérique importante. En réponse, l'État s'apprête à déployer un vaste programme de transformation et de digitalisation de la formation professionnelle.

L'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté s'engagent à conjuguer leurs efforts pour franchir un cap dans la transformation de la formation en développant notamment l'innovation et la digitalisation, à accompagner les organismes de formation dans cette transformation et à articuler leurs interventions.

6. Assurer le suivi et le pilotage des actions supplémentaires au Pacte régional contenues dans le présent avenant, et leur évaluation dans le cadre des instances de suivi existantes en région (comité opérationnel PRIC, comité stratégique PRIC, Crefop, réseau d'animation territoriale...), en lien avec le comité scientifique d'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences.

7. Poursuivre la mise en œuvre de leurs engagements réciproques dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 qu'ils ont conclu.

A Valdahon, le

Fabien SUDRY



Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

Marie-Guite DUFAY



Présidente du Conseil régional
de Bourgogne-Franche-Comté

Olivier GRIMAITRE



Vice-présidents du Comité régional de la formation et
de l'orientation professionnelle de Bourgogne-Franche-Comté

Bernard GAULIER



En présence de

Élisabeth BORNE



Ministre de l'emploi, du travail et de l'insertion

Carine SEILER



Haut-commissaire aux Compétences